



Rentrée 2022 - 2023 : les inscriptions au transport scolaire en Nouvelle-Aquitaine sont ouvertes !

A compter du jeudi 2 juin 2022, les familles peuvent inscrire leur enfant sur un des 6 000 circuits scolaires mis en place par la Région pour transporter les élèves néo-aquitains de la maternelle au lycée.

Une démarche simple et rapide

Il suffit de se connecter sur transports.nouvelle-aquitaine.fr et sélectionner son département et remplir le formulaire. La recevabilité de la demande sera immédiatement connue.

En subventionnant 90% des coûts de service des transports scolaires, la Région Nouvelle-Aquitaine propose une tarification solidaire basée sur un quotient familial, afin d'adapter la participation familiale selon les revenus des familles.

Il est bien sûr possible de payer en ligne le montant de la part familiale, en un ou trois versements. Ce qui permet de ne plus être pénalisé à la rentrée scolaire pour oubli et retard de paiement.

Et pour se garantir une rentrée sereine, il est conseillé de s'y prendre au plus tôt.

En outre, les frais de dossier sont offerts jusqu'au 20 juillet 2022 (passée cette date, 15 euros supplémentaires seront facturés). En 2021, plus de 150 000 familles se sont inscrites sur le site internet, et parmi elles, plus de 98% ont payé en ligne.

Nouveauté pour cette rentrée 2022

Les élèves transportés en car scolaire seront dotés d'une carte Modalis (sauf pour ceux de Gironde et de Vienne qui en possèdent déjà une. Ces élèves-là sont invités à conserver leur carte pour la rentrée prochaine).

Cette carte Modalis offrira de nouveaux services aux familles, comme la localisation du car en temps réel.

Inscriptions sur transports.nouvelle-aquitaine.fr

Toutes les réponses à vos questions sur [Foire aux questions | Transports \(nouvelle-aquitaine.fr\)](https://transports.nouvelle-aquitaine.fr)

Les services régionaux sont joignables : par écrit via le [formulaire de contact](https://transports.nouvelle-aquitaine.fr) : [Contact | Transports \(nouvelle-aquitaine.fr\)](https://transports.nouvelle-aquitaine.fr) ou via le numéro unique : 0970 870 870 (non surtaxé ; ouvert du lundi au samedi de 8h à 19h).